

Délibération 2023-020

FINANCES : Retrait délibération n°2022-124 – Écritures de stock

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 février 2023.

Participants

Bessières	M. DARENGOSSE Ludovic, M. BERINGUIER Bernard, M. HAMDANI Aäli, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène,
Bondigoux	M. ROUX Didier,
Buzet sur Tarn	Mme CHARLES Ghislaine, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	-----
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à M. HAMDANI Aäli
Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric
M. BONNASSIES Patrick a donné pouvoir à Mme CHARLES Ghislaine
Mme GUERRERO Katia a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles
M. JILIBERT Jean-Michel a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc

Conseillers excusés

M. DEMETZ Gilbert
Mme SAUNIER Karine

Conseiller absent

M. BRAGAGNOLO Patrice

Secrétaire de séance

Mme FOLLEROT Danielle

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 23 | Pouvoirs - 05 | Membres absents - 03

Exposé

Monsieur le Président a rappelé qu'une délibération a été votée lors du conseil communautaire en date du 22 décembre 2022, concernant les écritures de stock servant à comptabiliser les biens, destinés à être vendus dans le cadre de l'activité et de la compétence Développement économique exercée pour les Budgets annexes du Parc Économique du Triangle et de la Zone d'Activité de Pechnauiqué.

A la demande des services de la Trésorerie, cette délibération doit être retirée, un travail de retraçage des écritures de stock sera réalisé courant 2023 afin de régulariser la situation.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Retire** la délibération n° 2022-124 en date du 22.12.2022 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision ;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 28 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
Mme Danielle FOLLEROT



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

16 MARS 2023



Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN

